

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 102-23 C

Objet : *RD - Subvention exceptionnelle de soutien au projet de résidence seniors rurale à Jarsy*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Christophe Richel à Jean-Maurice Venturini - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 14

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Martine Lambert - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Alain Thieffemat - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 102-23 C

objet **RD - Subvention exceptionnelle de soutien au projet de résidence seniors rurale à Jarsy**

Jean-Pierre Fresso, vice-président chargé de l'agriculture, de la forêt et de la ruralité, informe qu'un projet de résidence seniors rurale est porté depuis plusieurs mois par la commune de Jarsy. Celui-ci s'inscrit dans un contexte territorial où l'offre de services pour les personnes âgées est limitée. En effet, seul un EHPAD est présent sur la commune du Châtelard, et une partie des besoins n'est pas couverte pour ce bassin de vie spécifique.

Ainsi, la commune de Jarsy souhaite, à l'occasion de la transformation de l'ancienne école communale, construire 27 logements adaptés pour les personnes âgées du territoire. Il s'agit de recréer les conditions de l'esprit « centre village » favorisant la rencontre intergénérationnelle, le vivre-ensemble, la transmission des valeurs de solidarité et d'entraide, la lutte contre l'isolement social.

Le projet, prenant le parti d'une intervention précoce et globale auprès des seniors, s'inscrit dans une approche fondamentalement inclusive par l'accompagnement des seniors dans la cité, la sécurisation de la vie à domicile, le soutien à l'autonomie par le développement d'actions de promotion de la santé (nutrition, sport adapté...), le soutien à la convivialité et le maintien d'un réseau de relations sociales...

La résidence a par ailleurs été pensée comme une plateforme de services, un lieu partagé et de croisement tout public. Les commerces ambulants encore très présents dans les Bauges (petit colporteur pour l'épicerie, boulangerie, coiffeur à domicile...) ont d'ores et déjà été sollicités pour y organiser un point de passage ouvert à toute la population. La résidence accueillera également des jardins et potagers partagés.

Le plan de financement est le suivant :

Etat (DETR/DSIL)	400 000 €
Région (Contrat ambition)	350 000 €
Département (Contrat départemental)	300 000 €
Grand Chambéry	350 000 €
Fonds territoires seniors innovants	40 000 €
Fonds de compensation de la TVA	625 168 €
Autofinancement	350 249 €
Emprunts/subventions autres	2 623 592 €
TOTAL	5 039 009 €

Le financement du fonctionnement et une large mutualisation avec l'EHPAD et le SSIAD du Châtelard permettront d'offrir un loyer maîtrisé. Le niveau moyen des revenus des personnes âgées dans les Bauges nécessite la maîtrise du loyer proposé tout en maintenant un niveau élevé de qualité de service. Conformément à la pratique en vigueur dans les établissements de ce type, s'ajouteraient à ce loyer de base les prestations de type repas, ménage dans les appartements. Par ailleurs, à ce stade et par précaution, l'allocation logement n'est pas prise en compte. Aussi, le coût de fonctionnement estimé est de :

	Par logement/mois
Part investissement	285 €
Part fonctionnement	444 €
Charges locatives	50 €
TOTAL	779 €

Considérant l'intérêt de cette structure pour Grand Chambéry, et la nécessaire prise en compte de la problématique du vieillissement de la population dans les territoires ruraux, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 350 000 € à la commune de Jarsy pour la réalisation de cette opération.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 3 Abstentions (Philippe Ferrari ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : **accorde** une aide exceptionnelle maximale de 350 000 € à la commune de Jarsy pour la réalisation d'une résidence seniors rurale. Cette aide pourra être adaptée au prorata des dépenses réalisées, dans la limite maximale définie ci-dessus, une fois les travaux réalisés et les subventions perçues,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer tout document à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **102-23 C**

Objet de l'acte : RD - Subvention exceptionnelle de soutien au projet de résidence seniors rurale à Jarsy

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 1 - A d'autres collectivités

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29493H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29493H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023